

Le Mensuel de Saint Etienne de Montluc



SAISON CULTURELLE

Chéri on se dit tout
le 27 mars, à 20h30, à l'Espace Montluc

P.10



Travaux

La gestion différenciée
dans les espaces communaux

P. 3



Au quotidien

Cartes Nationales d'Identité
et Passeports

P. 4

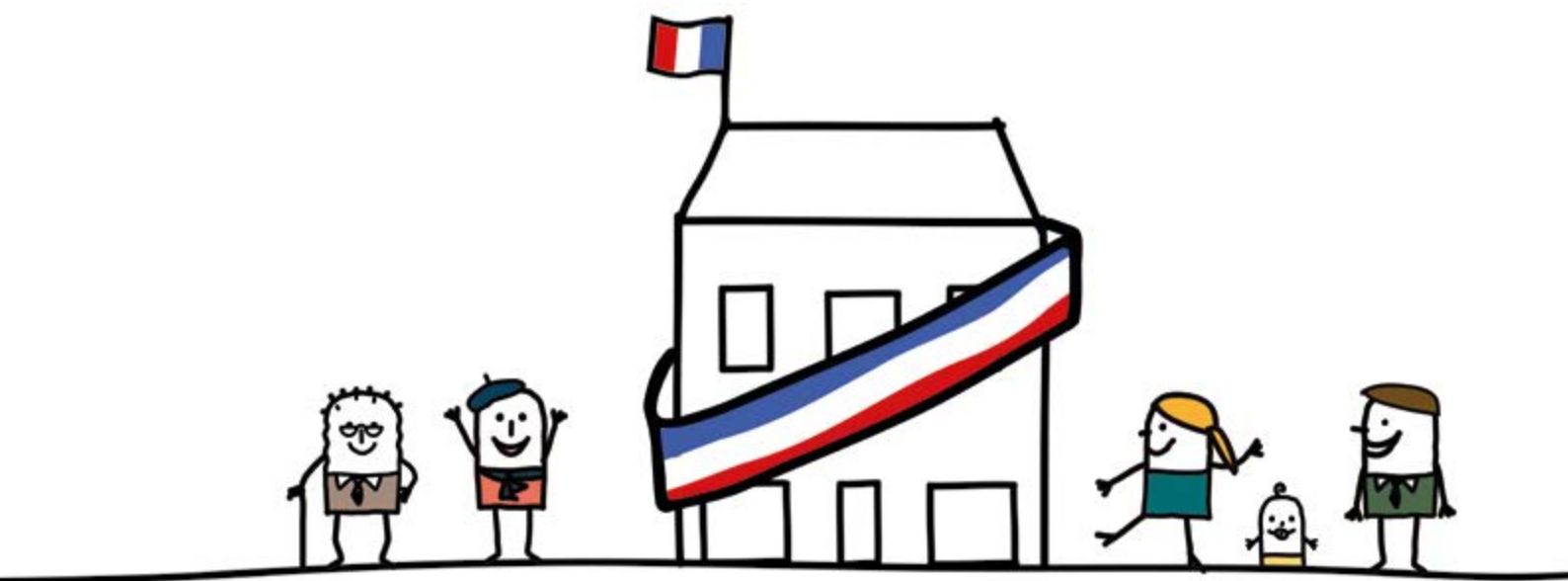


Dossier

Élections municipales
et communautaires

P. 6

En raison des échéances électorales et soucieux de respecter le Code électoral, nous avons choisi de ne pas nous exprimer à travers un édit ce mois-ci.



Sommaire

3	Au quotidien	10	À vos agendas
5	Expression des élus	12	L'Actu en images
5	État civil		
5	À votre service		
6	Dossier Les élections municipales et communautaires		

Retrouvez toute l'information de votre ville sur : www.st-etienne-montluc.net

Point travaux

1 Espaces Verts : La gestion différenciée dans les espaces communaux

Soucieuse de réduire son impact sur l'environnement, la commune a progressivement intégré le principe de Gestion différenciée dans ses pratiques d'entretien des espaces verts. Sa mise en place s'est accélérée en 2017 avec l'application de la loi Labbé interdisant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les collectivités*. Dès lors, une réflexion plus globale a abouti à la réalisation d'un plan de gestion commun aux différents travaux (entretien, désherbage, nettoyage de la voirie...) permettant une meilleure cohérence entre les actions menées par les différents acteurs. Une partie du patrimoine communal est ainsi gérée en régie par 4 équipes d'agents communaux, une autre par la société Effivert via un marché de prestation.



Friche fleurie, code 3

Grâce à un entretien planifié de chaque espace en fonction de ses usages par le public et de ses caractéristiques environnementales, la gestion différenciée doit permettre de préserver les ressources, favoriser l'accueil de la biodiversité locale, tout en valorisant l'identité paysagère et culturelle ainsi que les savoir-faire de la commune.

Pour cela, 4 codes ont été identifiés et mis en place dans les espaces verts stéphanois, en cohérence avec les besoins de chaque site. Le code 4, par exemple, correspond aux espaces naturels, où la biodiversité est préservée. L'action des équipes municipales permet d'entretenir ces espaces sans pour autant chercher à les maîtriser. Y réapparaissent de fait des insectes tels que les papillons ou les insectes mellifères.

La mise en place de la gestion différenciée dans le travail des espaces verts de la commune ne délaisse pas pour autant le savoir-faire horticole des employés municipaux. Certains espaces nécessiteront toujours un fleurissement plus traditionnel et un entretien régulier.

Les espaces verts du centre-bourg, identifiés en code 1 comme Espaces verts dits de prestige, bénéficient d'un traitement plus horticole où les végétaux sont mis en scène par les agents municipaux en fonction de leur formes, couleurs et volumes.

Le choix des équipes pour le fleurissement des accotements et des accompagnements de voie de circulation, se tourne en revanche vers des plantes vivaces dont le renouvellement se fait naturellement chaque saison. Ce choix contribue également à la préservation des ressources (un arrosage plus mesuré et une moindre altération des sols) et une économie de moyens.



Espace vert du centre bourg, code 1

** Pour rappel, cette loi interdit depuis le 1^{er} janvier 2019 tout achat, détention ou usage de produits phytosanitaires de synthèse par les particuliers.*

Infos municipales

Décès de Monsieur André Denou



Monsieur André Denou, 70 ans, nous a quittés le 1^{er} février 2020.

Ancien officier retraité de la marine marchande, Monsieur André Denou, avait été élu conseiller municipal à la tête de la liste du groupe d'opposition *Pour une alternative de gauche à Saint Étienne de Montluc* en 2001, puis du groupe *Liste alternative de progrès solidaire* en 2008 et enfin du groupe *Construisons l'avenir pour Saint Étienne de Montluc* à partir de 2014. Sa santé l'avait contraint à se retirer en cours de mandat de la vie municipale en 2017.

Le Maire, Rémy Nicoleau, au nom du Conseil Municipal, rend hommage à André Denou qui, durant ses mandats, fut un interlocuteur attentif et engagé au service du bien de la commune et des Stéphanois.

Cartes d'identité et Passeport

Depuis le 25 février 2017, l'instruction des Cartes d'Identité et des Passeports n'était plus possible à Saint Étienne de Montluc.



Suite à l'installation d'un dispositif de recueil des données biométriques, ce service est de nouveau disponible en Mairie, sur rendez-vous.

Pour une première demande ou un renouvellement de Carte Nationale d'Identité ou de Passeport, la prise de rendez-vous se fait directement en ligne, sur le site internet de la commune : www.st-etienne-montluc.net.

Les délais d'instructions pour les titres d'identités sont de 4 à 8 semaines. Pensez à anticiper vos demandes, notamment à l'approche de la période estivale.

Attention, les Cartes Nationales d'Identité ont une durée de validité de 15 ans (pour les personnes majeures). Si votre Carte a été éditée entre 2004 et 2013, et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration indiquée. Elle ne pourra être acceptée pour une demande de renouvellement (sauf cas exceptionnel).

Nouvel agent aux services administratifs

Coralie Jimenez a rejoint la collectivité en tant qu'agent d'accueil, en charge de l'instruction des titres d'identité.

Diplômée d'un master en management public territorial, elle a auparavant travaillé au service foncier de la Mairie de Couëron, ainsi qu'en Service Civique à la Mairie de Bouaye.



Opération «Toutes Pompes Dehors»

La prochaine opération aura lieu du lundi 23 mars au samedi 4 avril. Les chaussures usagées (mais portables et propres) devront être déposées à l'extérieur entre les deux bâtiments de la Mairie principale (accès par la route de Couëron). Cette opération permet de financer un séjour pour des enfants atteints de cancers et leucémies. L'édition 2019 avait permis de récolter 82 tonnes de chaussures à travers le Grand Ouest, permettant de financer à hauteur de 36 000€ les actions de l'association.

Infos communautaires

Prochain conseil communautaire

Le prochain conseil communautaire aura lieu mercredi 11 mars à 19h30 à la mairie du Temple de Bretagne.

Wifi à la Bibliothèque

Dans chaque bibliothèque du réseau de la Communauté de Communes d'Estuaire et Sillon, des ordinateurs sont à votre disposition en accès libre. Désormais l'accès à internet est facilité grâce à l'installation d'une borne Wifi vous permettant d'accéder gratuitement à internet depuis vos supports personnels (smartphone, ordinateur portable, tablette).

Portage de livres à domicile

L'équipe de la Bibliothèque rappelle qu'un service de portage de livres et de revues à domicile est proposé pour les personnes âgées ou à mobilité réduite résidant sur la commune. Il est gratuit (sous réserve d'être abonné à la Bibliothèque). Il peut être également proposé occasionnellement aux lecteurs éprouvant des difficultés pour se déplacer (femmes enceintes, personnes en convalescence, ...).

Le portage s'effectue sur demande et peut être stoppé ou suspendu à tout moment.



Bibliothèque de Saint-Étienne de Montluc
02 40 86 97 35

Nouveaux sur la commune

Nouvel Huissier de Justice

Charles Gontier, originaire de Nantes, ayant précédemment exercé les fonctions d'Huissier de Justice en région parisienne, s'est installé en plein cœur du bourg depuis le 5 décembre 2019.



« L'Huissier de Justice est un juriste de proximité. Il pourra répondre à toutes les demandes avec professionnalisme et efficacité : notamment pour un constat, une signification d'acte, l'exécution d'une décision de justice, un dossier de recouvrement, une rédaction d'acte. »



Contact : Charles Gontier - Huissier de Justice
7 place du commerce - 44360 Saint Étienne de Montluc
06 69 00 33 11 - charlesgontier.hdj@gmail.com

Construisons l'avenir pour Saint Etienne de Montluc

ÉLECTIONS MUNICIPALES & COMMUNAUTAIRES

Ce mois-ci, nous allons voter afin d'élire nos représentants municipaux et une partie d'entre eux siégeront également au conseil communautaire. Ces derniers ont une influence sur tout le territoire mais également sur la vie à St. Etienne de Montluc puisque notre communauté de communes prend des décisions concernant le développement économique l'enfance, la jeunesse, l'intergénérationnel, les mobilités et déplacements, le tourisme, la communication, la culture, le sport, l'urbanisme, l'habitat, l'eau et les milieux aquatiques, l'agriculture, l'environnement, les déchets, l'assainissement ... Beaucoup de compétences importantes qui ont une incidence sur notre vie de tous les jours !

Le partage des décisions et ce mode de fonctionnement ne sont pas encore bien assimilés par les citoyens et, malheureusement, ce système électoral contribue à concentrer l'essentiel de la communication sur les projets communaux, laissant les préoccupations intercommunales dans l'obscurité.

Nous souhaitons pour ce prochain mandat :

- que nos futurs représentants au conseil communautaire informent les conseillers municipaux et la population de la commune des projets et décisions intercommunales ;
- qu'une large participation citoyenne soit mise en place.



Cécile
SANZ



Micheline
CHARPENTIER



Pascal
BODET

Saint-Etienne Solidarité Ecologie

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES, C'EST TOUS LES JOURS !

Le 8 mars marque la Journée Internationale de Lutte pour les Droits des Femmes du monde entier, mais c'est tous les jours qu'il nous faut veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes, essentielle pour le progrès social.

Cette année, le thème de la Journée Internationale des Femmes, est « Penser équitablement, bâtir intelligemment, innover pour le changement ».

Il existe pour cela de nombreux leviers à activer au niveau local : politique, éducation, culture, précarité, ... la prévention des violences sexistes et sexuelles relève de notre responsabilité citoyenne.

Des solutions en matière d'égalité des droits, de sécurité, d'urbanisme, d'éducation et de petite enfance sont indispensables au Bien Vivre Ensemble.

Faisons notre part, ici, maintenant pour une complémentarité Femmes / Hommes fêtée tous les jours !

Construisons Ensemble

cette société du Vivre Bien et du Bon Sens !

Vos commentaires /
vos questions :
elus-saintetiennesolida-
riteecologie@orange.fr



Judith
LERAY



Michel
QUIRION

État Civil

BIENVENUE À...



15 janv Victor BERNARD
LEGAL
17 janv Charlie BELLON
19 janv Keziah FOUCHER
MENDES
24 janv Louka GODEC
25 janv Édith TURPIN
25 janv Sacha GERVOT

ILS NOUS ONT QUITTÉS...



24 déc Émile LEVER
85 ans
29 janv Simone BILLON
91 ans
veuve FAVREAU
29 janv Germaine GUITTON
88 ans
épouse HUOU
1^{er} fév André DENOU,
70 ans
2 fév Marie EVEN
71 ans
épouse Wach
3 fév Bruno SIMON
55 ans

NUMÉROS UTILES

Mairie

Accueil

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30
>> 02 40 86 80 26

Services Techniques

>> 02 40 86 96 36

Bibliothèque

Mardi et vendredi : 10 h à 12 h
et de 16 h à 18 h 30
Mercredi : 10 h à 12 h
et de 14 h à 18 h 30
Samedi : 9 h 30 à 12 h 30
>> 02 40 86 97 35

Espace Jeunes

>> 02 40 86 92 05

Multi-accueils

>> 02 40 65 98 75

Relais Petite Enfance (RPE)

>> 02 40 65 98 78

Enseignement

Ecole publique de la Guerche
>> 02 40 86 86 56 (maternelle)
>> 02 40 86 87 12 (élémentaire)

Accueil périscolaire

>> 02 40 85 21 82

Ecole privée Sainte Marie

>> 02 40 86 91 95

Espace départemental

des solidarités
>> 02 40 85 91 80 (assistante sociale
et PMI)

Emploi local

Espace emploi
>> 02 40 56 80 85
Mission locale
>> 02 40 56 81 03

Déchetterie

>> 02 28 25 96 00

Permanences en Mairie

SOLHA

Permanence 1 vendredi sur 2
>> 02 40 44 99 44

CLIC

Permanence le mercredi
>> 02 40 42 61 93

CAUE44

Permanence chaque mois à St Etienne
de Montluc ou Savenay (sur RDV)
>> 02 40 56 81 03

Permanence parlementaire

Mme Anne-France BRUNET
>> 02 28 06 89 01 (sur RDV)

Conciliateur

Permanence 1 lundi par mois
>> 02 40 86 80 26

Info Énergie

Permanence mercredi 18 mars
>> 02 40 08 03 30

Infirmières

Au cabinet médical, 5 bd de Verdun
>> 02 40 85 91 65

Au cabinet de soin infirmiers,
5 place Bretagne :

29 février et 1^{er} mars : Mme Mabit
>> 06 71 08 43 19

7 et 8 mars : Mme Guibert
>> 02 40 86 95 35

14 et 15 mars : Mme Raucourt
>> 06 01 01 22 72

21 et 22 mars : Mme Mabit
>> 06 71 08 43 19

28 et 29 mars : Mme Guibert
>> 02 40 86 95 35

Numéros d'urgence

Médecin de garde / 116 117

Urgence médicale / 15

Pharmacie de garde / 32 37

Pompiers / 18

Gendarmerie / 17

Urgences cardiaque / Défibrillateurs

• Complexe sportif de la guerche

• Pharmacie (Super U)

Une ville en mouvement

Les élections municipales et communautaires

Les dimanches 15 et 22 mars prochains auront lieu les élections municipales et communautaires. Les conseillers, élus pour 6 ans, auront pour mission la gestion des affaires de la commune. Parmi eux, les conseillers communautaires représenteront Saint Étienne de Montluc au sein de la Communauté de Communes d'Estuaire et Sillon.

Lors de ces élections, chaque électeur votera pour le renouvellement des 29 membres du conseil municipal de Saint Étienne de Montluc et des 7 membres du conseil communautaire d'Estuaire et Sillon.

Ce sont ensuite les nouveaux membres élus parmi les listes majoritaires et minoritaires qui éliront le maire pour les 6 prochaines années. Selon le même principe de suffrage, les nouveaux conseillers communautaires des communes du territoire éliront eux aussi le nouveau président de la Communauté de Communes d'Estuaire et Sillon.

Comment sont élus les conseillers ?

Les conseillers municipaux et communautaires sont élus à la représentation proportionnelle. C'est-à-dire que le nombre de sièges est pourvu en fonction des résultats du scrutin. À Saint Étienne de Montluc, 29 sièges de conseillers municipaux sont à pourvoir. Ce nombre est défini en fonction de la population de la commune.

Chaque liste présente donc un nombre de candidats correspondant.

À l'issue des élections, la liste qui arrive en tête obtient d'emblée la moitié des sièges du conseil municipal, soit 15 sièges. Ensuite, les sièges restants sont répartis de façon proportionnelle entre toutes les listes (même celle ayant reçu le plus de suffrages et disposant déjà de la majorité des sièges).

Si à l'issue du premier tour, aucune liste n'a pu recueillir la majorité absolue, soit plus de 50% des suffrages, toutes les listes ayant reçu plus de 10% des voix seront présentes au second tour. Si des listes ont obtenu entre 5 et 10% des voix, des candidats issus de ces listes pourront rejoindre une autre liste.



Le Maire et ses adjoints

Une fois élus, les conseillers municipaux se réunissent lors d'un premier Conseil Municipal, présidé par le conseiller municipal le plus âgé. Ils vont alors élire le Maire et ses adjoints parmi eux.

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue. Cette liste est nécessairement composée de candidats hommes et femmes en alternance afin de respecter le principe de parité.

Cette séance d'installation du nouveau Conseil Municipal, comme toutes les séances suivantes, est publique.

Les conseillers communautaires

Pour la Communauté de Communes d'Estuaire et Sillon, 36 sièges de conseillers communautaires sont à pourvoir. Ils sont répartis entre les 11 communes. Saint Étienne de Montluc est représentée par 7 conseillers, issus de la liste de candidats au conseil municipal.

Les conseillers communautaires vont élire le Bureau communautaire, formé de Vice-présidents et d'un Président.

De la même manière que dans le fonctionnement d'une commune, le conseil communautaire se réunit en commissions pour échanger et proposer des projets d'intérêt communautaire. Ces commissions sont animées par un les Vice-présidents.

Qui peut être candidat ?

Hormis des conditions particulières d'inéligibilité, un candidat aux élections municipales doit répondre à des critères précis. Il doit être français ou ressortissant de l'Union Européenne, avoir 18 ans et être à jour de ses obligations militaires. Le candidat doit également avoir une attache avec la commune, y être inscrit comme électeur ou inscrit au rôle des contributions directes.

Toute candidature doit être déposée avant le 27 février à 18h. La campagne officielle s'ouvrira le 2 mars, date à laquelle vous pourrez retrouver les panneaux d'affichage électoral.

Qui peut voter ?

Vous avez plus de 18 ans et vous êtes français, vous pourrez voter lors des élections municipales si vous êtes inscrit sur les listes électorales de la commune.

Vous pourrez également voter si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de la commune. En raison de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne le 31 janvier dernier, les ressortissants britanniques ne pourront pas voter lors de ce scrutin.

Voter par procuration

Si vous êtes absent le jour des élections, vous avez la possibilité de donner procuration à une personne de confiance inscrite sur les listes électorales de Saint Étienne de Montluc.

Pour cela :

- Rendez-vous dans une gendarmerie ou un commissariat de Police
- Indiquez les renseignements concernant la personne désignée pour voter à votre place (nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse). Il vous faudra remplir le formulaire Cerfa n°14952*01 (disponible sur place ou sur internet).
- Précisez le ou les jours du scrutin, où la personne désignée votera à votre place.

La personne désignée pour voter à votre place doit obligatoirement être inscrite sur les listes électorales de la même commune (elle peut voter dans un autre bureau de vote). Le jour du scrutin, elle ne peut détenir plus d'une procuration établie en France (elle peut détenir jusqu'à 2 procurations si au moins l'une d'elle est établie à l'étranger).



Le jour du scrutin

Pensez à vous munir de votre carte d'électeur et d'une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport). **La pièce d'identité est obligatoire.** Sans ce document vous ne pourrez pas voter.



Les bulletins de vote

Lors de votre passage dans l'isoloir, deux listes figureront sur les bulletins de vote : celle des candidats à l'élection des conseillers municipaux et celle des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats aux sièges du conseil communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal. Vous ne voterez qu'une seule fois pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer. Vous voterez en faveur d'une liste que vous ne pourrez pas modifier. Tout bulletin déchiré, raturé ou annoté sera considéré comme nul.

Annnonce des résultats

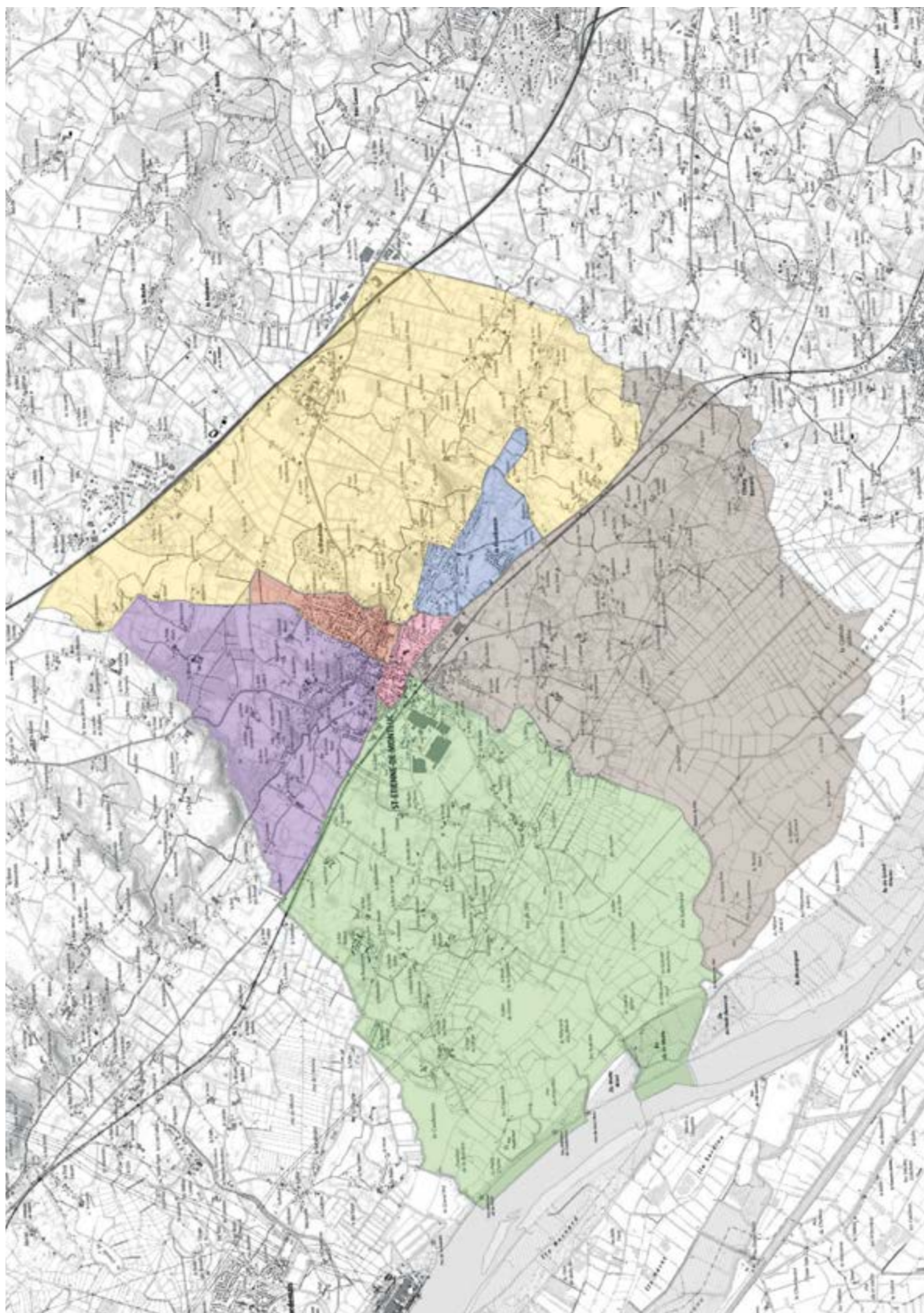
L'annonce des résultats se fera le jour même à l'issue du dépouillement des bulletins de vote. Dans le cas où une liste obtiendrait la majorité absolue dès le premier tour, il n'y aurait pas de second tour.

Les résultats seront annoncés dans le bureau centralisateur (bureau de vote N°1, Salle Justice de Paix).

Le premier conseil municipal se réunira au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant l'élection (si un seul tour : entre le 20 et le 22 mars ; si 2 tours : entre le 27 et le 29 mars).

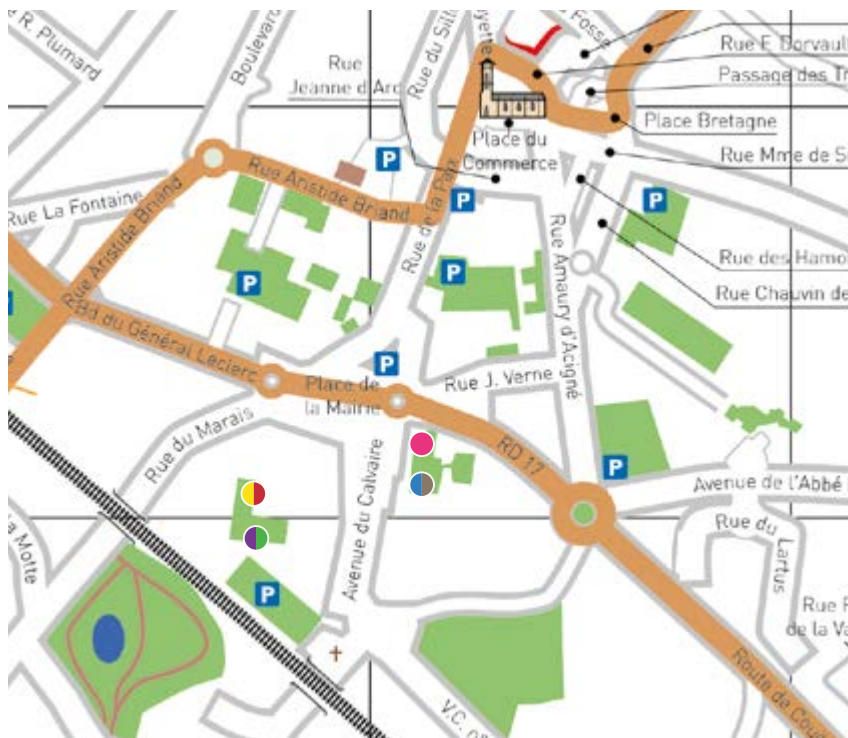
Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service Élections.

Où voter ?



- Bureau n°1 :
Salle Justice de Paix
- Bureau n°2 :
Salle Mozart
- Bureau n°3 :
Salle Maurice Ravel
- Bureau n°4 :
Salle Voltaire
- Bureau n°5 :
Salle Marguerite Duras
- Bureau n°6 :
Salle Victor Hugo
- Bureau n°7 :
Salle Émile Zola

Les 7 bureaux de vote se tiendront comme d'habitude dans les salles municipales de la Mairie et de l'Espace associatif du Manoir. Le bureau de la salle Justice de Paix, bureau centralisateur, annoncera les résultats à l'issue du dépouillement.



- Bureau n°1 : Salle Justice de Paix
Hôtel de Ville - Bureau centralisateur
- Bureaux n°2 et 3 : Salles Mozart et Ravel
Place de la Mairie
- Bureaux n°4 et 5 : Salles Voltaire et Duras
Avenue du Calvaire
- Bureaux n°6 et 7 : Salles Hugo et Zola
Avenue du Calvaire

Un doute sur votre bureau de vote ?

Retrouvez l'information sur votre carte électorale :

LIEU DE VOTE		BUREAU DE VOTE N°1 Salle Justice de Paix - Hôtel de ville 44360 SAINT ÉTIENNE DE MONTLUC		Adresse de votre bureau de vote
NOM - PRÉNOMS - ADRESSE DU TITULAIRE				
DUPUIS Bruno Rue du Sillon 44360 SAINT ÉTIENNE DE MONTLUC				
N° du bureau de vote	N° national d'electeur	N° d'ordre sur la liste		
001	123456789	007		
24/06/1964 (date de naissance)	44 (Département)	NANTES (Commune de résidence)		
Signature du Maire Rémy NICOLEAU		Cachet de la Mairie Signature du titulaire 		

N'oubliez pas de signer votre carte d'électeur !

Vous pouvez également retrouver ces informations sur le site www.service-public.fr, rubrique Interroger sa situation électorale.

Événements à venir !

VACANCES SCOLAIRES

Lectures d'albums

Lectures d'albums pendant les vacances scolaires (hors été), les mercredis et vendredis, de 10h30 à 11h30, pour tous les enfants accompagnés d'un adulte.

Animation gratuite, sans réservation
Renseignements auprès de la Bibliothèque



 Bibliothèque de Saint-Étienne de Montluc
02 40 86 97 35

DU 9 AU 12 MARS

Bourse aux vêtements Salle des Loisirs

La bourse aux vêtements de printemps, organisée par l'AFR, aura lieu à la salle des Loisirs.

Dépôt : lundi 9, de 10h à 18h30
(journée continue)

Vente : mardi 10, de 9h à 18h30
(journée continue),
mercredi 11, de 9h à 11h30.

Reprise des invendus : jeudi 12, de 9h à 12h

20 articles maximum en bon état, propres et non démodés.
Règlement des achats en espèces.



 Association Familiale Rurale
02 40 86 88 98

VENDREDI 13 MARS

La femme et l'Aïkido Dojo complexe sportif

À l'occasion de la journée internationale des Femmes, le club d'Aïkido se mobilise une nouvelle fois, en proposant un cours gratuit aux femmes qui souhaitent découvrir l'Aïkido.

Si cet événement est avant tout orienté vers les femmes, les hommes sont également les bienvenus !

Le cours aura lieu au Dojo du complexe sportif, de 20h30 à 22h15.

Munissez-vous d'un jogging et d'un t-shirt.



 Lambin Philippe
aikidostephanoisloireetsillon@gmail.com
aikidostephanoisloireetsillon.asso.st

SAMEDI 14 MARS

Les sons du palmier 10h et 11h

Le capitaine a écrit une dernière lettre. Elle est adressée à Nano, sa fille. Il y est question d'île, de cartes, de trésors. Nano embarque. Un voyage l'attend riche en surprises et en rencontres...



Musique et théâtre par l'association Graines d'histoires

Spectacle jeune public, à partir de 3 ans - Durée : 45 minutes

Animation gratuite sur réservation, dans la limite des places disponibles. Renseignements auprès de la Bibliothèque

 Bibliothèque de Saint-Étienne de Montluc
02 40 86 97 35

JEUDI 19 MARS

Commémoration du cessez-le-feu de la Guerre d'Algérie 18h, Hôtel de Ville

1962, un cessez-le-feu est appliqué sur tout le territoire algérien au lendemain de la signature des accords d'Evian, qui mettent fin à huit années de guerre.

En souvenir, un rassemblement aura lieu devant l'Hôtel de Ville à 18h, en présence du comité local de la FNACA. Il sera suivi d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts ainsi qu'au Jardin du Souvenir.

 Mairie
02 40 86 80 26

VENDREDI 27 MARS

Chéri on se dit tout 20h30, Espace Montluc

Doit-on tout se dire lorsque l'on est en couple ? Florence et Damien sont ensemble depuis sept ans. Florence décide qu'il est temps de ne plus rien se cacher pour faire durer son couple. Alors, le temps d'un week-end, ils vont jouer la transparence totale et tout se dire... Leur contrainte, ne jamais se fâcher ! La famille, les amis, le quotidien, tout y passe ! Florence et Damien arriveront-ils à relever le défi ?



Une comédie de Guilhem Connac et Benoît Labanniere
Mise en scène : Romain Thunin
Avec Maroussia Henrich et Erwan Orain

À partir de 10 ans

Tarifs : Sur place : 12€ (tarif normal), 10€ (tarif réduit)

Prévente (jusqu'au 20 mars) : 10€

Places à retirer à la Bibliothèque de Saint Étienne de Montluc
Billets disponibles sur Francebillet et ses distributeurs

SAMEDI 28 MARS

Very Bad Ping 18h, Salle du Coteau

Le club de Tennis de table organise un tournoi ouvert à tous (licenciés ou non, jeunes et adultes), à partir de 18h.

2 formules : un tournoi de tennis de table uniquement (en individuel), ou un tournoi Ping + Badminton (en double).



Inscription au préalable, de préférence (nombre d'équipes limité), ou sur place

Tarif : 5€

Une restauration est prévue

Person Aude
alsem.tennisdetable@gmail.com
www.tennisdetable.alsem.asso.fr

MERCREDI 1^{ER} AVRIL

Mariana Rewerski et la Chimera 20h, Théâtre Graslin, Nantes

De part et d'autre de la cordillère, la chanson est un lien subtil et sensible entre les civilisations précolombiennes et l'époque des troubadours modernes dont la Chilienne Violetta Parra fut l'une des grandes initiatrices avec son immortel Gracias a la vida. Le programme de l'ensemble La Chimera fait de jolis bonds dans le temps et dans l'espace, depuis la Bolivie jusqu'à l'Argentine en passant par le Pérou, le Chili et le Paraguay, avec d'antiques mélodies en langue guarani, d'autres de l'époque coloniale et des chansons plus récentes, dont la popularité a depuis longtemps franchi l'Atlantique.

ANGERS
NANTES
OPERA

Réservations (dans la limite des places disponibles) avant le 1^{er} mars auprès de la Bibliothèque

Tarifs : 21€ (normal), 12€ (réduit) - Chèques ou espèces uniquement

Bibliothèque de Saint-Étienne de Montluc
02 40 86 97 35

DIMANCHE 19 AVRIL

Congrès départemental des donneurs de sang Salle du Coteau

Organiser un congrès : un événement important pour l'Amicale des donneurs de sang et la commune. Les associations fédérées se retrouveront dès 8h le matin dans notre cité, pour échanger, dialoguer afin de promouvoir le don de sang et attirer de nouveaux donneurs. L'EFS a besoin de beaucoup de sang, un don peut sauver trois vies « pensez-y »

Bernard Joseph
joseph.bernard44@orange.fr

DIMANCHE 5 AVRIL

56^e Jonquilles en Fêtes Centre ville

Comme chaque dimanche des Rameaux, chars, groupes costumés, bandas et fanfares viendront défiler dans les rues de la ville.

Samedi 4 Avril 2020 :

Nouveauté : Des visites de chars seront organisées pour découvrir la construction et le fleurissement des chars, de 11h à 18h, au départ du parking de SUPER U (Information et réservation sur le site du comité des Fêtes) 5 euros /adulte et 3 euros/enfants -12 ans.

Dimanche 5 Avril 2020 :

14h00 : Début du défilé – Avenue des Sports

Les 12 chars habillés exclusivement de jonquilles et mousse défileront tout l'après-midi dans les rues de la ville. (Pause du défilé 16h00 / 16h30)

18h00 : À la fin du défilé, les différentes bandas et fanfares se produiront individuellement devant la Salle des Loisirs

21h00 : Départ du défilé nocturne – Boulevard de Verdun

22h45 : Un feu d'artifice, offert par la municipalité sera tiré sur le terrain des sports.

Lundi 6 Avril 2020 :

À 21h00, s'élanceront les chars pour un ultime défilé et leur effeuillage à partir du parking des Moulinets.

Des billets de tombola seront en vente avant la fête, dans les commerces, le jour de la fête sur le défilé et dans les bars du comité. Animations foraines tout au long du week-end (à partir du samedi midi).



REGLEMENTATION

La circulation et le stationnement dans le centre-ville seront interdits jusqu'à la fin du feu d'artifice, les arrêtés seront affichés en mairie. Durant la manifestation, aucun véhicule ne pourra entrer et sortir de l'enceinte de la fête.

Pour le bon déroulement des mesures de sécurité seront mises en place :

- Renforcement visuel aux entrées et sur les lieux de la manifestation
- Contrôles susceptibles d'être réalisés par les organisateurs et les forces de l'ordre.
- Dispositif de protection aux entrées de la ville
- Usage de pétards et engins pyrotechniques interdits pendant toute la durée de la fête.

Comité des fêtes
www.fetedesjonquilles44.com

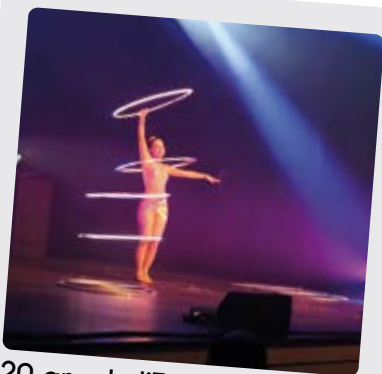


Vous êtes une association stéphanoise et vous organisez un événement sur la commune, envoyez-nous vos informations :

Dates limites

- Actu d'avril : vendredi 28 février pour une distribution du 3 au 6 avril
- Actu de mai : vendredi 3 avril pour une distribution du 6 au 7 mai

Instantanés



20 ans de l'Espace Montluc
Samedi 18 janvier



Cérémonie de la Sainte Barbe
Samedi 25 janvier



La p'tite expo - Marc le Page
Office de tourisme Estuaire et Sillon
du 24 janvier au 14 mars



Constance
Vendredi 7 février



Atelier de prévention routière
Mardi 11 février